

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MAI 2018 (20 HEURES)

## SEANCE ORDINAIRE

**CONVOCATION** : 17 mai 2018

**PRESENTS** : MM. PERIER Claude, LECONTE Marie-France, SAUVEY Jean, GALMEL Isabelle, LEREBOURG Elisabeth, FERRAND Marie-Pierre, ROTT Yannick, BUFFARD Christine, ROUCHERE Anne-Marie, JARDIN Rodolphe, LEVILLAIN Isabelle, LEGER Jean-Luc.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: MM. LE BEC Arnaud (pouvoir à Monsieur Claude PERIER).

**ABSENT(S)** : MM. OGER Benoît

**Madame Isabelle GALMEL** a été élu(e) secrétaire conformément à l'article L 2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler, approbation à l'unanimité des votants du compte-rendu du conseil municipal du 12 avril 2018.

### **MAIRIE/SALLE POLYVALENTE : LEVEE DES RESERVES, « DISPOSITIONS » BUREAU VERITAS**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du bureau VERITAS en charge de la mission contrôle technique et concernant la levée des réserves du RVRAT.

Considérant la délibération n° 2016/016 du 9 juin 2016 retenant le bureau VERITAS pour la mission de contrôle technique et missions connexes concernant la rénovation et l'extension du bâtiment « Mairie / Salle Polyvalente »,

Considérant le retard de chantier engendré par les problèmes techniques rencontrés au niveau de la charpente et de la maçonnerie et au délai prévisionnel du chantier dépassé,

Considérant l'article 4 de la convention établie entre le Bureau VERITAS et la commune qui stipule que tout changement de la consistance de la mission donnera lieu à une rémunération supplémentaire,

Considérant l'article 7 de la convention, la levée des réserves sur RVRAT prévue initialement pour un montant d'un montant de 280,00 € HT par vacation, sera réalisée pour un montant de 2 x 280 € HT soit 560 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité des votants (3 abstentions), le conseil municipal émet un avis favorable, dit que les crédits sont prévus au budget communal, section investissement.

**DEL 2018/014**

### **AVIS SUR PROJET D'IMPLANTATION STATION RELAIS TNT/FM ET D'UNE ANTENNE GRDF SUR LA COMMUNE**

Ce sujet, évoqué le 28 avril 2018, est de nouveau exposé aux conseillers, le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette réunion de conseil.

\* Le 28 avril 2018, Monsieur Quentin BINARD, négociateur pour la société Tower Cast, a exposé son projet d'implantation d'une station relais TNT/FM sur la commune de Bricqueville la Blouette. L'antenne d'une hauteur de 43 mètres sera implantée sur une parcelle au lieu-dit Les Cornous appartenant au conseil départemental avec avis favorable de ce dernier. Pour autant, deux sites sont actuellement à l'étude pour recevoir ce projet (Bricqueville la Blouette et Saint Pierre de Coutances) et ce n'est qu'à la fin de l'étude que l'implantation définitive sera connue. Monsieur le Maire explique qu'aucune habitation ne se trouve à proximité du terrain choisi. En réponse aux interrogations des conseillers, Monsieur le Maire n'exclut pas la possibilité, dans l'avenir, que l'antenne serve de relais à la téléphonie.

Il rappelle que le conseil municipal n'a pas à délibérer sur ce sujet ; il ne s'agit que donner un avis. Pour les conseillers, émettre un avis est important ; il permet au conseil municipal de se positionner appuyé dans sa position d'un refus du maire de signer le permis de construire qui sera prochainement déposé et Monsieur le Maire de préciser que la commune étant soumise au RNU, le Préfet signera le permis, s'agissant d'un service public rendu aux concitoyens. Bien Et le conseil de conclure que bien qu'il ne puisse rendre qu'un avis, il est bon que la population connaisse la position du conseil.

Par 6 voix contre, 3 abstentions et 4 voix pour, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet.

\* Deuxième sujet abordé lors de cette réunion, la mise en place d'une antenne GRDF d'1,50 m. sur la commune de Bricqueville la Blouette, soit sur la mairie soit sur l'église permettant la télé-relève des compteurs pour la distribution publique de gaz naturel. Et Monsieur le Maire de donner lecture du projet de délibération établi par la société GRDF. Pour information, cette installation ne peut fonctionner qu'avec l'installation de nouveaux compteurs communicants pour l'ensemble des administrés raccordés au gaz naturel, et ce à partir de 2018. A la question « qui paiera ces nouveaux compteurs ? », Monsieur le Maire explique que les compteurs ont toujours été facturés aux clients à travers l'abonnement, qu'il s'agisse des compteurs gaz ou des compteurs électriques, le compteur faisant partie de l'entretien. Pour information, un compteur est changé environ tous les vingt ans.

Après en avoir délibéré et par 6 voix pour, 6 abstentions et 1 voix contre, le conseil municipal émet un avis favorable au projet. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention. **DEL 2018/015**

### **TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNAUTAIRE VILLAGE LE BOIS**

\* Monsieur le Maire rappelle l'historique de cette affaire (effondrement situé sur la voie communautaire au niveau de chez Monsieur Roger Poirier).

Au jour d'aujourd'hui, la CMB refuse la prise en charge de la totalité de la facture, prétextant que la compétence communautaire ne s'applique qu'au tapis et aux bas-côtés mais pas au sous-sol.

Après âpre discussion et négociations du Maire, la CMB demande la participation de la commune à hauteur de 50% des travaux. Les devis sont en attente (pour information, un devis d'engrènement avait été demandé il y a quelques années et s'élevait à un peu plus de 4 836 €).

Monsieur SAUVEY explique qu'il s'agit de la compétence entretien et qu'à ce titre la CMB ne se sent pas concernée.

Monsieur JARDIN estime qu'en fonction du montant, il faudra revoir la participation de la CMB.

Madame LEREBOURG souligne que le propriétaire pourrait participer car aux dires des anciens sur le secteur, le propriétaire aurait « agrandi » son terrain en supprimant les arbres formant la clôture... Il a aussi été évoqué la pose d'un câble EDF qui aurait pu fragiliser l'endroit... sauf que le câble est en place depuis plus de 18 ans... D'après les experts, il s'agirait plus d'un problème hydraulique qu'autre chose.

Pour conclure, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit juste d'un avis pour aujourd'hui... La décision sera prise au prochain conseil.

\* Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la commission travaux du 24 avril dernier :

- Travaux hydrauliques à réaliser à la Gardinière (la commune se chargera des travaux avec un pelleteur) ;
- Travaux de rencaissement de la berne aux Grenteries ;
- Travaux d'accessibilité à l'église avec changement de la porte Nord et création d'une place 'stationnement handicapé', travaux des pluviales avec réfection des joints' ; en attente des devis.
- La semaine prochaine, location d'une pelleteuse pour déberner certains endroits de la commune. Madame LEREBOURG rappelle qu'il faudrait curer les fossés en même temps.

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des chemins prend beaucoup de temps et est très onéreux.

Discussion des conseillers sur les barrières de la Gadoue et du chemin des Moulins... ces barrières sont propriétés de la commune.

Pour répondre à Monsieur LEGER qui se plaint d'un éparage trop radical, Monsieur le Maire explique que le chemin des Moulins est un GR et qu'à ce titre c'est le département qui entretient les bas-côtés.

Le conseil demande à faire remonter l'info à savoir que l'éparage se fasse un peu plus tard, en juin. Monsieur le Maire explique le programme d'éparage sur la commune : pour la voirie communautaire, un premier passage est prévu du 15 mai au 30 juin et ne concerne que le plat, avec un deuxième passage prévu début octobre ; pour la voirie communale, l'employé communal se charge d'éparer les chemins, pour le plat, en mai et en septembre ; pour les chemins de randonnées, ils sont éparés soit manuellement soit avec un tracteur de vigne (chemins souvent très étroits).

Sont évoqués les points suivants :

– La dangerosité de la passerelle qui va aux Moulins.

– Réclamation de Madame LECONTE qui demande à ce que Monsieur Vaudour fasse attention aux clôtures quand il épare. Elle l'en avisera elle-même.

– Dangerosité des poteaux posés par Monsieur Franck PERIER.

– Madame GALMEL évoque la vitesse excessive sur la Vieille Route, problème récurrent, et le danger qui en résulte.

– Madame FERRAND fait part du problème de visibilité à la sortie du Castel dû au stationnement des voitures lorsque les parents viennent chercher leurs enfants à la sortie des classes.

Pour tous ces problèmes de sécurité routière, Monsieur le Maire demandera à Monsieur ADAM, de l'Agence routière départementale, de venir s'exprimer sur le sujet devant le conseil.

## DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT SUITE AUX MESURES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE DE COUTANCES

La commune de Coutances a mandaté un cabinet pour étudier le système d'étanchéité de son réseau d'assainissement. Pour ce qui concerne la commune de Bricqueville la Blouette, elle est concernée par des problèmes d'eaux parasites qui entrent dans le réseau assainissement

La commune va mener une petite enquête pour étudier le cheminement des eaux usées et celui des eaux pluviales.

Une réunion de présentation du rapport à la ville de Coutances a été effectuée par le Cabinet EGIS ; la commune de Bricqueville la Blouette n'a pas été conviée. De ce fait et devant la complexité du rapport, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur DUFLOT, Directeur des services de la ville de Coutances, de venir l'expliquer au conseil.

## FRELONS ASIATIQUES

Monsieur ROTT explique qu'il est demandé aux communes de signer une convention avec la FDGDON.

Le fait d'adhérer permet à l'organisme de recenser les nids puisque la commune doit les déclarer sur leur site. Le plus d'une adhésion, c'est d'avoir des tarifs attractifs puisque l'organisme négocie les tarifs auprès d'entreprises agréées, et point non négligeable, la subvention octroyée par le conseil départemental à cette société permet de réduire le coût restant à la charge des communes. Monsieur ROTT précise qu'il est possible de trouver la liste des entreprises agréées sur leur site même si la commune n'a pas adhéré. Madame LEREBOURG précise que le frelon asiatique étant classé 'danger sanitaire', il est possible d'intervenir sur des propriétés privées sans avoir l'autorisation du propriétaire. Pour information, la hauteur du nid détermine le coût de l'intervention : 40 à 60 € pour un nid primaire situé en général à moins de 3 m de hauteur – 80 à 100 € pour tout nid situé à moins de 15 m de hauteur ; la hauteur d'un nid peut atteindre 30 m et le coût augmenter en conséquence.

Le coût de l'adhésion pour la commune de Bricqueville la Blouette s'élève à 18 €. Accord des conseillers à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention. **DEL 2018/016**

Une discussion s'engage au sein du conseil pour savoir si la commune participe ou pas à la destruction des nids chez les particuliers et si oui à quelle hauteur.

**DEL 2018/017** - Après en avoir débattu, après en avoir délibéré et par 11 voix pour, le conseil municipal décide que la commune prendra à sa charge **la moitié du coût de la destruction des nids** (2 voix pour la prise en charge de la totalité du coût). En cas de difficultés financières pour un particulier, une aide du CCAS est toujours possible.

Il est décidé d'aviser la population, par un courrier dans chaque boîte aux lettres, de l'adhésion de la commune à la FDGDON et du devoir de chacun de signaler tous les nids de frelons asiatiques en mairie.

## DEBAT SUR LES FUSIONS DE COMMUNES

Monsieur le Maire donne sa position :

*« La question du regroupement des communes est en effet un sujet d'actualité. Nous avons eu des séances de travail sur le sujet avec les communes de l'ex 4 C, des réunions publiques, mais il n'y avait pas de ferveur particulière.*

*La commune de Saint-Pierre nous a sollicités puisque nous étions déjà dans une logique de mutualisation avec elle mais nous n'atteignons pas les 1000 habitants.*

*Le sujet des fusions de communautés de communes a ensuite accaparé notre énergie, puis le sujet revient sur le terrain avec une proposition de la commune de Coutances.*

*Nous en avons débattu lors de la réunion de Pole du 4 mai 2018 à Coutances. Après débat et un tour de table ....tous les maires de l'ancienne 4C présents ont souhaité ne pas donner suite à une fusion commune nouvelle avec Coutances.*

*Je reviens sur ce débat que nous devons avoir... Ce débat demandé par Yannick est l'occasion de faire le point sur les différents aspects de la nécessité ou non de fusionner... de voir aussi comment vont se passer les prochaines élections municipales... cela va permettre aussi, pour nous tous, d'avoir une information claire et transparente sur les communes qui se sont regroupées.*

*Je rappelle que lorsque les conseillers municipaux élus en 2014 sur le projet de faire vivre leur commune, décident en 2015 - 2016 - 2017 ou 2018 de créer une commune nouvelle, pour moi ils ne respectent pas les administrés. C'est à nos habitants de décider des choix irréversibles de leur avenir.*

*Quelques maires, bien que la loi ne les oblige pas, ont organisé un référendum local sur le sujet. Certes, il est juste consultatif mais ces maires ont l'honnêteté ensuite de le respecter. Il y a eu des 'oui', des 'non' : c'est la démocratie, d'autres ont imposé leur volonté en cachant le plus longtemps possible leur charte et les prévisions des taux de taxes à leur population parfois même sans réunion publique ou des réunions bâclées avec des réponses vagues.*

*Notre équipe municipale n'avait pas prévu, dans ses projets en 2014, de passer à cette étape de fusion, mais vous pouvez le constater le débat existe.*

*Pour se marier il faut un projet commun et pas seulement ne pas laisser passer une carotte fiscale !*

*Si nous adhérons à un projet de commune nouvelle, c'est que nous aurions la conviction que l'histoire de notre village et l'avenir de ses habitants seront préservés... dans le cas contraire, nous avons les moyens de continuer notre petit bonhomme de chemin.*

*On nous dit que les communes nouvelles auront plus de poids !*

*La question de la représentativité de nos villages est un vrai faux problème. La création d'une commune nouvelle fait disparaître juridiquement les communes historiques et donc ses représentants.*

*On additionne les populations des communes historiques et cela détermine le nombre de délégués dans le conseil communautaire. Le nombre de délégués diminuent mécaniquement par la création de la commune nouvelle, le siège attribué à chaque commune n'est plus de droit*

*Quand les communes de tailles équivalentes souhaitent travailler ensemble, quand les populations se connaissent, se respectent, la fusion peut effectivement se concevoir.*

*Naturellement rien ne doit être figé mais le mouvement doit exister à la base. Quand les administrés sentent qu'on leur impose une modification de structure, surtout avec pour seule ambition : « on ne peut pas faire autrement », il semble urgent d'attendre et réfléchir.*

*Comment vont se dérouler les prochaines élections municipales si nous parvenons à une France sans communes de moins de 1000 habitants ?*

*Partout des listes où naturellement les partis seront les mieux placés pour une campagne professionnelle. Quant aux citoyens ordinaires, ils pourront constituer le quota de la société civile des listes ouvertes.*

*Tout élu de pouvoir devra appartenir à un parti.*

*Les communes, les maires sont de véritables acteurs de la proximité, la Cour des Comptes l'a dit : les regroupements ou fusion ne généreront pas obligatoirement d'économies.*

*Fusion-regroupement, c'est le nouveau mot emprunté pour faire passer la fusion ; on y va lentement mais sûrement et surtout sournoisement.*

*- Chantage financier*

*- Concentration des services publics*

*- La population aura tout à y perdre puisque la mairie sera beaucoup plus loin et le pouvoir décisionnel aussi... plus on est loin, moins on s'occupe de la population.*

*Le regroupement des communes est marqué par la volonté des élus de prouver qu'on pouvait faire des économies.*

*Nombre de communes nouvelles n'annoncent pas encore d'économies, aucune stabilité des charges de personnel, une augmentation des taux d'imposition.*

*La Manche reste le département champion du nombre de communes nouvelles : 47, suivie du Calvados : 39.*

*Pour Macron, l'objectif affiché par l'exécutif : c'est la maîtrise et la réduction des dépenses.*

*Il n'y aura pas de baisse brutale des dotations mais on nous demande de baisser les dépenses de fonctionnement ; c'est ce que nous faisons depuis plus de cinq ans ; nous avons mutualisé avec la commune de Saint-Pierre l'employé communal mais aussi le matériel.*

*Dans nos communes rurales, on investit si on en a les moyens ; on attend quelques années avant de commencer un projet ; bien des communes rurales ont une bonne CAF que la communauté de communes voudrait bien récupérer...*

*Qui mesure réellement les conséquences de renvoyer 30 ou 50 % des conseillers municipaux dans leur foyer... Quel sera le coût pour la collectivité de leur bénévolat ?*

*Les millions d'euros ne se gaspillent pas dans les villages bien au contraire mais il y a sûrement des millions à y prendre par une augmentation exponentielle des taxes sans la moindre contrepartie de services.*

*Il faut un projet commun et pas seulement ne pas laisser passer une carotte fiscale.*

*Une des difficultés de l'exercice est la rapidité voire l'urgence avec lesquelles on nous a demandé à chaque fois de nous prononcer.... et bien sûr sans projet ! »*

Voilà ce que Monsieur le Maire voulait dire aux conseillers... Le débat est ouvert.

Monsieur LEGER pense comme le Maire.

Pour Monsieur ROTT, tout ce que Monsieur le Maire vient d'exposer est une réponse au projet d'Yves LAMY de créer une commune nouvelle en regroupant les communes de l'ancienne 4C et d'ajouter que lui-même aurait été contre ce projet de commune nouvelle « façon canton de Coutances ». Il est beaucoup plus sensible à des regroupements de communes à taille plus humaine, de l'ordre de deux ou trois communes qui seraient à peu près d'égale importance avec des intérêts communs de façon à avoir une alternative à une fusion contrainte.

Si Monsieur ROTT a souhaité ce débat, c'est suite aux approches de Coutances... Il y a de gros inconvénients à se marier avec une commune de grande importance (fiscalité etc).

Pour Monsieur LEGER, pourquoi fusionner alors que l'on peut mutualiser, comme on le fait avec Saint Pierre .Pour Madame LECONTE, on ne mutualise avec Saint Pierre que le matériel et c'est peu !

Pour le Maire, on peut très bien commencer à se mutualiser avec une commune proche pour déjà commencer à la connaître avant de parler 'mariage', idée partagée par beaucoup de conseillers. Monsieur le Maire a déjà évoqué ce sujet avec les maires d'Heugueville et Tourville. Et Monsieur JARDIN d'ajouter : « si un jour, on nous imposait quelque chose, que la commune de Bricqueville la Blouette se tienne prête à fusionner avec d'autres petites communes pour ne pas être 'avalée' par Coutances. »

Le débat se poursuit.

## QUESTIONS DIVERSES

# Monsieur le Maire fait état d'une demande de l'association « Prises de Vues » section Loisirs Corpo Coutances d'utiliser la salle de la cantine chaque mercredi de 14 heures 30 à 22 heures, principalement l'hiver, l'été les séances étant prévues le plus souvent à l'extérieur. Accord du conseil pour une mise à disposition gratuite.

Pour information, l'association se propose de couvrir tous les événements de la municipalité et d'abonder le site Internet de la commune en photos.

Monsieur le Maire précise que chacun peut adhérer ; coût de l'adhésion 80 € pour l'année.

# La fille de Madame GALMEL en binôme avec une autre élève ont écrit un article sur la maladie d'Alzheimer pour lequel elles ont obtenu le 'Prix du Jury' lors d'un concours organisé par le collège. Madame GALMEL demande au conseil la possibilité de mettre l'article sur le site de la commune. Accord du conseil.

# Madame ROUCHERE souhaite connaître le tarif et les disponibilités de la salle d'octobre à fin mai pour l'université Inter-Âge.

# Madame FERRAND fait part du problème que rencontrent les locataires de la salle polyvalente lorsqu'ils se servent d'un micro avec la musique en fond sonore... le son se coupe ; serait-il possible d'augmenter un peu le seuil de tolérance ? Elle signale aussi le problème du carrelage assez poreux et difficile à nettoyer.

# Monsieur Rodolphe JARDIN revient sur la question de la fermeture à clé du container ordures ménagères. Huit foyers sont concernés par l'utilisation de ce container. Est proposée la mise en place d'un cadenas à numéros dont la combinaison sera donnée à chaque foyer ou d'un cadenas à clé avec une clé pour chaque maison.

Il fait état de sa gouttière arrachée encore une fois et demande l'autorisation de poser un panneau 'hauteur de véhicule'. Pour ce qui concerne la Boîte à Livres, Monsieur JARDIN précise qu'elle est au stade de la finition et propose une inauguration officielle dans la semaine du 11 juin 2018.

# Pour information, l'harmonium de l'église est en réparation à Quettreville sur Sienne.

# Fête de la musique le 22 juin 2018 dans la cour de l'école.

# Prochain conseil prévu le jeudi 28 juin 2018 à 20 heures.

**Séance levée à 23 heures 13**

DEL 2018/014 – DEL 2018/015 – DEL 2018/016 – DEL 2018/017.

Signent au registre MM. :

PERIER Claude

LECONTE Marie-France

SAUVEY Jean

FERRAND Marie-Pierre

GALMEL Isabelle

LEREBOURG Elisabeth

LEVILLAIN Isabelle

BUFFARD Christine

ROUCHERE Anne-Marie

JARDIN Rodolphe

ROTT Yannick

LEGER Jean-Luc